



REVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

COMITE DE PILOTAGE - ENJEUX

16 janvier 2026 – Louhans-Châteaurenaud

Invités : membres du copil

Structure	Représentant	Invité	Présent
Région BFC	Clément ALVERGNAT	Excusé	
Région BFC	Hélène MAIRET	Excusé	
Commission SCoT	Jean-Marc ABERLENC	Excusé	
Conseil départemental	Viviane PERRIER-GRETTI		X
CODEV	Denis JUHE		X
Commission SCoT	Christophe GALOPIN		X
Commission SCoT	JOEL CULAS		X
Commission SCoT	Christiane ESTELA		X
Commission SCoT	Jean-Michel LONGIN		X
Commission SCoT	Régis GIRARDEAU		X
Commission SCoT	Béatrice LACROIX MFOUARA		X
Commission SCoT	Stéphane GROS		X
Commission SCoT	Stéphane BESSON		X

Commission SCoT	Jean-Michel FROMONT		X
DDT71	Aimé NICOLIER		X
DDT71	Christelle GAUTHERON		X
DDT71	Mélanie MORIN		X
Syndicat Bb	Anthony VADOT		X
Syndicat Bb	Didier LAURENCY		X
Syndicat Bb	Dorothée DION		X
Syndicat Bb	Pierre-Emmanuel CREDOZ		X
Syndicat Bb	Sébastien RAVET		X
Citadia	Justine GOY		X
Citadia	Inès ASTIER		X

SOMMAIRE

Contenu des échanges en temps de plénière	2
a - Les éléments à retenir	2
b - Détails des prises de parole	3
Hiérarchisation des enjeux	5
Les prochaines étapes	8

CONTENU DES ECHANGES EN TEMPS DE PLENIERE

a - Les éléments à retenir

Les principaux échanges tournent autour de la nécessité de clarifier et hiérarchiser les enjeux du SCoT, tant dans leur ambition que dans leur mise en œuvre opérationnelle. Plusieurs interventions ont souligné l'importance de **disposer d'enjeux réalistes et opérationnels, au regard des moyens disponibles, et mieux adaptés aux spécificités locales**, en évitant une approche trop générique ou uniquement normative. La prise en compte du patrimoine bâti, de l'architecture locale et des identités territoriales a notamment été évoquée.

Les échanges ont également porté sur la **lisibilité des enjeux liés à l'attractivité et au tourisme**, jugés trop larges dans leur formulation actuelle, appelant à une reformulation plus précise et différenciée selon les territoires. Cette attractivité est à articuler avec les enjeux environnementaux, perçus comme un levier de valorisation du territoire.

Enfin, la **nécessité d'une vision prospective à 20 ans** a été rappelée, impliquant de concilier les valeurs du territoire et les obligations réglementaires sans les opposer, et de **mieux accompagner les élus** dans ces transitions. Les notions de « dynamisme » et d'« attractivité » ont fait débat avec des approches différentes entre certains élus. Avec par exemple, un scénario où toutes les communes n'auraient pas vocation à accueillir de nouveaux habitants ou vocation à accueillir de l'activité économique. Ce constat soulève la question d'une approche territorialisée, notamment à l'échelle des EPCI.

b - Détails des prises de parole

Prise de parole 1

Le participant rappelle que l'enjeu « *Articuler l'urbanisation avec la protection du paysage en luttant contre le mitage et en limitant l'étalement urbain* » s'impose déjà dans les documents de planification. Il questionne donc la nécessité de le prioriser ces enjeux qui sont réglementaires.

- *Rappel de l'échelle du SCoT, qui s'impose aux PLU. Le SCoT devra traiter ce sujet mais peut définir une volonté collective plus ambitieuse que le minimum réglementaire. La priorisation permet aussi de déterminer si le territoire souhaite se limiter au cadre réglementaire ou aller plus loin et être exemplaire.*

Prise de parole 2

Le participant questionne la **mise en œuvre opérationnelle des enjeux et les moyens disponibles**. La question est posée de la capacité réelle du territoire à répondre à certains enjeux. Par exemple, l'enjeu « *Limiter la prolifération des espèces invasives (faune et flore)* » est difficilement maîtrisable. Comment le SCoT peut vraiment agir sur ces aspects ?

- *Rappel de la nouvelle armature du SCoT qui contient un volet PCAET et donc un programme d'actions.*

Prise de parole 3

Il estime que certains enjeux sont trop généraux, comme une simple reprise des obligations légales ou ne permettant pas suffisamment de pointer les spécificités du territoire (enjeux que l'on pourrait retrouver ailleurs). Le caractère banal de ces derniers ne permet pas pouvoir bien déterminer des priorités. Il pointe notamment :

- l'absence d'un enjeu dédié à **l'architecture et à la préservation du patrimoine bâti local**, en particulier du bâti bressan, qui fait l'identité paysagère et la culture locale ;
 - la précision à apporter concernant l'agriculture locale et notamment la **polyculture**.
- .
- *Il est rappelé que les enjeux présentés sont le résultat d'un **important travail de synthèse**, ayant permis de passer de 130 enjeux initiaux à 27 enjeux structurants afin de pouvoir les présenter et d'en discuter en COPIL. Chaque enjeu est structuré de sous-enjeux (plus précis).*

Prise de parole 4

La thématique du tourisme n'apparaît pas clairement dans les enjeux proposés. L'enjeu « *Faire de la Bresse bourguignonne un territoire dynamique, rayonnant et attractif pour ses habitants et ses visiteurs* » est jugé trop large et peu précis.

- *Cet enjeu sera reformulé.*

Prise de parole 5

Le participant rappelle que le SCoT s'inscrit dans une projection à long terme (20 ans) et qu'il est nécessaire de concilier les valeurs du territoire avec les évolutions réglementaires. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'opposer environnement et industrie, ni écologie et agriculture. **La question centrale est : comment adapter le territoire aux nouveaux enjeux tout en préservant ses valeurs ?** Selon lui, les élus doivent être accompagnés pour franchir ces évolutions.

Prise de parole 6

Le participant propose de mieux mettre en avant les atouts propres à chaque territoire afin de ne plus avoir une vision macro à l'échelle de la Bresse bourguignonne. Il suggère une approche plus fine, moins globale, notamment à l'échelle des **EPCI**, avec une éventuelle répartition des enjeux par grandes thématiques (agriculture, économie, environnement, etc.).

Une trajectoire différente peut être fixée par territoire. Est pris l'exemple d'Ouroux-sur-Saône qui est une commune qui s'est beaucoup développé et donc aujourd'hui elle ne souhaite plus gagner des habitants. Toutefois, elle est attractive d'un point de vue économique car proche de la vallée de la Saône et des axes routiers.

- *Il est rappelé que l'échelle du SCoT est primordiale pour trouver des dénominateurs communs. Lors du séminaire prospectif de début février, un échange aura lieu sur les trajectoires de développement avec des propositions de scénarios et des propositions différenciées de territorialisation de ces trajectoires.*

Prise de parole 7

Renforcer l'**attractivité du territoire** c'est ce que l'on veut tous. Il faut mettre davantage en avant les **enjeux environnementaux**, considérés comme un levier de valorisation territoriale. Ce qui pose question c'est la maîtrise foncière / l'opportunité des projets.

- *Il est demandé de préciser la notion de "dynamique", certains territoires ne souhaitant plus nécessairement attirer de nouveaux habitants (exemple cité : Ouroux). La notion d'attractivité doit donc être adaptée aux réalités et aux projets locaux.*

HIERARCHISATION DES ENJEUX

Enjeux	Modification / Reformulation – suite COPIL	Vote lors du COPIL		
		FONDAMENTAL	MAJEUR	IMPORTANT
1. Structurer un développement territorial autour des pôles principaux pour conforter l'attractivité territoriale	/	7	3	2
2. Encourager une production de logements visant à renforcer l'organisation et le fonctionnement des bourgs	/	5	5	2
3. Qualifier les espaces commerciaux pour mieux s'adapter aux besoins et maintenir les dynamiques commerciales en centralité	Qualifier les espaces commerciaux pour mieux s'adapter aux besoins et maintenir les dynamiques commerciales <u>en centre-bourgs</u>	3	8	1
4. Diversifier l'offre de logements du territoire afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population	/	6	4	2
5. Soutenir la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logement	/	2	3	7
6. Tendre vers des modèles d'aménagement plus durables en travaillant densité et formes urbaines compacts	Tendre vers des modèles d'aménagement plus durables en travaillant densité et formes urbaines compacts pour lutter contre le mitage et limiter l'étalement urbain	3	0	9
7. Renforcer et pérenniser une offre de services et d'équipements adaptée aux évolutions socio-démographiques actuelles et futurs	/	2	8	2
8. Faciliter les mobilités actives (marche / vélo) pour répondre aux besoins de proximité des habitants	/	0	4	8
9. Développer des alternatives pour des pratiques de mobilités véhiculées plus durables	/	1	1	10
10. Développer et renforcer le tissu économique local pour créer de l'emploi	/	9	3	0
11. Maintenir une agriculture territoriale dynamique et diversifiée	/	6	5	1
12. Préserver le foncier agricole et maîtriser de l'artificialisation, dans un contexte de pression résidentielle et économique	Préserver le foncier agricole et maîtriser l'artificialisation des sols	0	0	12
13. Faire de la Bresse bourguignonne un territoire dynamique, rayonnant et attractif pour ses habitants et ses visiteurs	<u>Renforcer le rayonnement de la Bresse bourguignonne et son activité touristique autour de</u>	7	5	0

	<u>l'identité bressane (espaces naturels, patrimoine, etc.)</u>			
14. Préserver la qualité paysagère des espaces naturels de la Bresse bourguignonne	Préserver la qualité paysagère des espaces naturels <u>et le patrimoine bâti qui font la culture et l'identité</u> de la Bresse bourguignonne	5	2	5
15. Articuler l'urbanisation avec la protection du paysage en luttant contre le mitage et limitant l'étalement urbain	Regroupé avec l'enjeu 6			
16. Assurer la bonne intégration paysagère dans le déploiement des installations de production d'énergies renouvelables : agrivoltaïsme, éolien, méthanisation	Favoriser l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (éolien, agrivoltaïsme, méthanisation) dans un cadre encadré, avec une exigence d'intégration paysagère	1	8	3
17. Protéger et valoriser les espaces naturels aux abords des principales infrastructures du territoire	Regroupé avec l'enjeu 18 : Garantir la préservation des milieux naturels caractéristiques, en particulier le bocage et les milieux humides, et protéger les corridors de biodiversité	0	5	7
18. Garantir la préservation des milieux naturels caractéristiques de la Bresse bourguignonne, en particulier le bocage et les milieux humides	Regroupé avec l'enjeu 17 : Garantir la préservation des milieux naturels caractéristiques, en particulier le bocage et les milieux humides, et protéger les corridors de biodiversité			
19. Limiter la prolifération des espaces invasives (faune et flore)	/	0	0	12
20. Intégrer les risques naturels et technologiques dans la planification du territoire pour la protection des biens et personnes : inondation, incendie, mouvement de terrain, séisme, industriel, etc.	/	0	0	12
21. S'assurer de la disponibilité de la ressource en eau pour tous les acteurs du territoire	/	3	8	1
22. Renforcer et sécuriser les infrastructures d'assainissement sur le territoire	/	0	3	9
23. Viser la réduction et la revalorisation des déchets ménagers et économiques, notamment par la prévention, l'éco-conception et l'économie circulaire locale	/	2	4	6
24. Encourager par un développement encadré les nouvelles installations de production d'électricité renouvelable	Regroupé avec l'enjeu 16			

25. Structurer et organiser des filières territoriales de production de boie-énergie et de méthanisation	/	1	4	7
26. L'accélération de la mise aux normes du chauffage bois-énergie pour assurer une bonne qualité de l'air, en particulier dans les espaces les plus urbanisés	/	0	1	11
27. Embarquer l'éco-système d'acteurs locaux dans les transitions écologiques et énergétiques	/	4	2	6
TOTAL		7 (dont 1 à égalité avec un vote « majeur »)	5 (dont 1 à égalité avec un vote « fondamental »)	14

Les enjeux fondamentaux
Structurer un développement territorial autour des pôles principaux pour conforter l'attractivité territoriale
Diversifier l'offre de logements du territoire afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population
Développer et renforcer le tissu économique local pour créer de l'emploi
Maintenir une agriculture territoriale dynamique et diversifiée
Renforcer le rayonnement de la Bresse bourguignonne et son activité touristique autour de l'identité bressane (espaces naturels, patrimoine, etc.)
Encourager une production de logements visant à renforcer l'organisation et le fonctionnement des bourgs (enjeu transversal avec une hiérarchisation « majeur »)

LES PROCHAINES ETAPES

- Séminaire prospectif le 2 février 2026
- COPIL sur la validation chiffrée des scénarios plutôt en avril, à valider
- Formaliser la lettre d'info SCoT